

Droits d'inscription (Ouverts aux licenciés et non licenciés)

<input type="checkbox"/> Trail nature 14 km	8 €	soit	
<input type="checkbox"/> Trail découverte 30 km	12 €	soit	
<input type="checkbox"/> Repas	7 € x personne(s)	soit	
TOTAL			€

Règlement par chèque à l'ordre des « *Lacets défauts* »

Bulletin d'inscription

 Bulletin à retourner à **Mr. Bourrel Philippe, Promenade des Pyrénées 11290 MONTREAL.**

Pour des questions d'organisation, il est conseillé de s'inscrire à l'avance. Il vous est demandé une copie de la licence pour les licenciés (à joindre avec le bulletin) et, pour les non licenciés, un certificat de non contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an, ou une photocopie certifiée conforme (art. 6 loi du 23 mars 1999).

N° dossard (réservé à l'organisation)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Sexe : M F

Année de naissance :

Catégorie J E S V1 V2 V3

Club ou association :

Licence n° :

Signature :

Tee-shirt technique et vin offerts!



LE TRAIL DE LA COLLEGIALE (3^{ème} édition)

2 parcours : 14 km et 30 km !

Dimanche 26 septembre 2010 à la salle polyvalente de Montréal (Aude)

30 KM - nouveau parcours

8h30, Trail découverte de 30 km (1300 D+), inscrit au Challenge du Conseil Général.

9h30, Trail nature de 14 km (353 D+) inscrit au Challenge L'Indépendant.

Renseignements et inscriptions : Philippe BOURREL
Téléphone : 04.68.76.35.72
Site internet : www.montreal-aude.fr



Montréal

Merci à tous nos partenaires...

LES MAIRIES DE MONTREAL, ARZENS ET ALAIRAC

ENTREPRISE SLIMANE KHIMOUN Plomberie – Chauffage – Zinguerie. 11290 MONTREAL.
ESPACE REVETEMENTS CAMPREDON Peintures. ZI La Bouriette, 11000 CARCASSONNE.
MIROITERIE LEZIGNANAISE Menuiserie Alu-PVC. 11200 LEZIGNAN CORBIERES.
THIERRY SERVICES – Rénovation intérieur extérieur – Travaux maçonnerie – Espaces verts – Ferronnerie – Carrosserie – TP mini pelle, quartier des Castors. 11290 MONTREAL.
ASSOCIES SALES Station de pompage et d'épuration. 11000 CARCASSONNE.
ZAMBELLI Michel - PLOMBERIE CHAUFFAGE. 11290 MONTREAL.
TRANSPORTS VIVES Liquides alimentaires. ZA L'Arnouzzette. 11000 CARCASSONNE.
ETABLISSEMENTS LAPEYRE – Construction mécanique. La Chevalinière. 11270 LA FORCE.
BOUCHERIE CHARCUTERIE FERRAI. 11290 MONTREAL.
REMINISENS. Institut de beauté. Spa – Hammam. 9, rue Général Frère. 11290 MONTREAL.
ETABLISSEMENTS RENAULT TRUCK. 11000 CARCASSONNE.
SARL CAHUSAC FRERES – Transports paille et fourrage. 11290 MONTREAL.
SEGUIER CHRISTOPHE - Création entretien parcs jardins, 6 rue de la Mairie. 11240 CAMBIEURE.
LA CIVETTE – Tabac – Cigares – Cadeaux, 11 place Carnot. 11100 CARCASSONNE.
ETABLISSEMENTS RENAULT VL. 11000 CARCASSONNE / 11400 CASTELNAUDARY.
TOYOTA CONCESSION AUTO. 11000 CARCASSONNE.
SERRANO GERARD – Tabac – Loto – PMU, Les 4 chemins. 11100 CARCASSONNE.
MC DONALD (3 restaurants). 11000 CARCASSONNE.
CELINE ET JULIEN Presse – Tabac – Loto. 11290 MONTREAL.
DOMAINE LE FORT – Eleveurs viticoles. Stéphanie et Marc PAGES. 11290 MONTREAL.
CATHARY COIFFURE. 11290 MONTREAL / 11250 BRAM.
ECOMARCHE. ZI Les Giscarels. 11290 MONTREAL.
EPICERIE THOMAS. Rue de la Mairie. 11290 MONTREAL.
BOULANGERIE RAMON. Avenue du Lauragais. 11290 MONTREAL.
PAYCHENQ Pierre – PETROLE DERIVES. 11290 MONTREAL.
DOMAINE BORIE MAUREL - Eleveurs viticoles. 34000 LA LIVINIERE.

HEBERGEMENTS ET RESTAURATION



Domaine CARAMAN (4 chambres) 04.68.76.31.33
Site internet : www.domainecaraman.com



Domaine du PIGNE (2 chambres) 04.68.76.10.25
Site internet : www.ferme-auberge-du-pigne.com



Auberge LE DOMINICAIN 04.68.76.31.10
14, avenue du Lauragais. 11290 MONTREAL.



Bar-Restaurant LE PLANCHOT 04.68.76.25.97
Avenue du Lauragais. 11290 MONTREAL.



Gîte LA MAISON VERTE (2 chambres) 09.51.15.36.75
4, rue Nationale.
Site internet : www.lamaisonverte.eu

Règlement

Art. 1 : organisation

L'association « Les lacets défaits » de Montréal d'Aude organise le *Trail de la Collégiale*.

Art. 2 : définition de l'épreuve

Le *Trail de la Collégiale* combine un trail nature de 14 km et un trail de 30 km disputés essentiellement sur sentiers, ouverts aux licenciés et non licenciés des deux sexes, des Juniors aux Vétérans.

Art. 3 : condition d'admission des participants

Un certificat médical de moins d'un an attestant de l'aptitude du concurrent à l'épreuve (efforts prolongés et intenses) devra être joint la fiche d'inscription ; pour les licenciés, une photocopie de la licence en cours de validité.

Autorisation parentale pour les mineurs (pour les 16-18 ans).

Art. 4 : droits d'inscription et restauration

Le montant des droits d'inscription est fixé à 8 € pour le trail nature de 14 km et à 12 € pour le trail découverte de 30 km. Un supplément de 7 € sera demandé pour ceux ou celles qui souhaitent rester au repas servi après la course.

Art. 5 : ravitaillement

Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur les parcours et à l'arrivée.

Art. 6 : sécurité assistance

Elle sera assurée par des contrôleurs et des signaleurs bénévoles. Une assistance médicale sera présente le jour de la course.

Art. 7 : assurance

Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Chaque concurrent qui participe le fait sous sa propre responsabilité.

Art. 8 : services

Une salle couverte avec vestiaires et douches est à disposition des participants.
Parking à proximité du départ de la course.

Art. 9 : acceptation

Tous les concurrents du *Trail de la Collégiale* s'engagent à respecter le présent règlement par le seul fait de leur inscription. La participation au *Trail de la Collégiale* se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Art. 10 : annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (catastrophe naturelle ou autres circonstances) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 11 : droits à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion du *Trail de la Collégiale*.

Règlement

Art. 1 : organisation

L'association « Les lacets défaits » de Montréal d'Aude organise le *Trail de la Collégiale*.

Art. 2 : définition de l'épreuve

Le *Trail de la Collégiale* combine un trail nature de 14 km et un trail de 30 km disputés essentiellement sur sentiers, ouverts aux licenciés et non licenciés des deux sexes, des Juniors aux Vétérans.

Art. 3 : condition d'admission des participants

Un certificat médical de moins d'un an attestant de l'aptitude du concurrent à l'épreuve (efforts prolongés et intenses) devra être joint la fiche d'inscription ; pour les licenciés, une photocopie de la licence en cours de validité.

Autorisation parentale pour les mineurs (pour les 16-18 ans).

Art. 4 : droits d'inscription et restauration

Le montant des droits d'inscription est fixé à 8 € pour le trail nature de 14 km et à 12 € pour le trail découverte de 30 km. Un supplément de 5 € sera demandé pour ceux ou celles qui souhaitent rester au repas servi après la course.

Art. 5 : ravitaillement

Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

Art. 6 : sécurité assistance

Elle sera assurée par des contrôleurs et des signaleurs bénévoles. Une assistance médicale sera présente le jour de la course.

Art. 7 : assurance

Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Chaque concurrent qui participe le fait sous sa propre responsabilité.

Art. 8 : services

Une salle couverte avec vestiaires et douches est à disposition des participants.

Parking à proximité du départ de la course.

Art. 9 : acceptation

Tous les concurrents du Trail de la Collégiale s'engagent à respecter le présent règlement par le seul fait de leur inscription. La participation au Trail de la Collégiale se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Art. 10 : annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (catastrophe naturelle ou autres circonstances) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 11 : droits à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion du Trail de la Collégiale.

Règlement

Art. 1 : organisation

L'association « Les lacets défaits » de Montréal d'Aude organise le *Trail de la Collégiale*.

Art. 2 : définition de l'épreuve

Le *Trail de la Collégiale* combine un trail nature de 14 km et un trail de 30 km disputés essentiellement sur sentiers, ouverts aux licenciés et non licenciés des deux sexes, des Juniors aux Vétérans.

Art. 3 : condition d'admission des participants

Un certificat médical de moins d'un an attestant de l'aptitude du concurrent à l'épreuve (efforts prolongés et intenses) devra être joint la fiche d'inscription ; pour les licenciés, une photocopie de la licence en cours de validité.

Autorisation parentale pour les mineurs (pour les 16-18 ans).

Art. 4 : droits d'inscription et restauration

Le montant des droits d'inscription est fixé à 8 € pour le trail nature de 14 km et à 12 € pour le trail découverte de 30 km. Un supplément de 5 € sera demandé pour ceux ou celles qui souhaitent rester au repas servi après la course.

Art. 5 : ravitaillement

Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

Art. 6 : sécurité assistance

Elle sera assurée par des contrôleurs et des signaleurs bénévoles. Une assistance médicale sera présente le jour de la course.

Art. 7 : assurance

Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Chaque concurrent qui participe le fait sous sa propre responsabilité.

Art. 8 : services

Une salle couverte avec vestiaires et douches est à disposition des participants.

Parking à proximité du départ de la course.

Art. 9 : acceptation

Tous les concurrents du Trail de la Collégiale s'engagent à respecter le présent règlement par le seul fait de leur inscription. La participation au Trail de la Collégiale se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Art. 10 : annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (catastrophe naturelle ou autres circonstances) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 11 : droits à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion du Trail de la Collégiale.